

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



**EXTRAIT**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 29 septembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 23 septembre 2022
Nombre de présents	30	
Nombre de pouvoirs	5	Date de l'affichage : 04 Octobre 2022
Suffrages exprimés	35	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAUULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Didier ZARZUELO.

**ABSENTS ET EXCUSES :** M. Pascal DAGES, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, M. Pierre STETIN, M. Bruno JANOT.

**POUVOIRS :**

M. Pascal DAGES a donné pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE,  
Mme Audrey LALOTTE, a donné pouvoir à M. Julien RELAUX,  
M. Benoît LAMIABLE, a donné pouvoir à Mme Marylène HENAUULT,  
M. Pierre STETIN, a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOU,  
M. Bruno JANOT, a donné pouvoir à M. Yves LOUME.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Fanny MESPLET.

**OBJET : RENCONTRES A LIRE CONCOURS D'ÉCRITURE : RÉVISION DU REGLEMENT**

**VU** l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

**CONSIDERANT** que dans le cadre des Rencontres à lire du 31 mars au 02 avril 2023 organisées par la ville de Dax, la bibliothèque-ludothèque propose un concours d'écriture dont le thème sera « Cowboy ou indien ? », emmène-nous découvrir ton Far West,

**CONSIDERANT** que ce concours est encadré par un règlement qui précise le thème, les conditions de participation, les conditions de sélection des lauréats, les prix décernés ainsi que l'organisation de la remise des prix,

**CONSIDERANT** qu'il est proposé d'ajouter une catégorie d'âge et de revaloriser les prix de la manière suivante :

	Participations	Prix (chèque cadeau chez un libraire)	Total :
6-10 ans	scolaire	valeur : <b>100 €</b>	<b>350,00 €</b>
	de groupe (2 à 3 personnes)	1 <sup>er</sup> prix : <b>60 €</b> 2 <sup>ème</sup> prix : <b>50 €</b> 3 <sup>ème</sup> prix : <b>40 €</b>	
	individuelle	1 <sup>er</sup> prix : <b>50 €</b> 2 <sup>ème</sup> prix : <b>30 €</b> 3 <sup>ème</sup> prix : <b>20 €</b>	
11-15 ans	scolaire	valeur : <b>100 €</b>	<b>350,00 €</b>
	de groupe (2 à 3 personnes)	1 <sup>er</sup> prix : <b>60 €</b> 2 <sup>ème</sup> prix : <b>50 €</b> 3 <sup>ème</sup> prix : <b>40 €</b>	
	individuelle	1 <sup>er</sup> prix : <b>50 €</b> 2 <sup>ème</sup> prix : <b>30 €</b> 3 <sup>ème</sup> prix : <b>20 €</b>	
16-20 ans	scolaire	valeur : <b>100 €</b>	<b>200,00 €</b>
	individuelle	1 <sup>er</sup> prix : <b>50 €</b> 2 <sup>ème</sup> prix : <b>30 €</b> 3 <sup>ème</sup> prix : <b>20 €</b>	
Adultes	individuelle	1 <sup>er</sup> prix : <b>50 €</b> 2 <sup>ème</sup> prix : <b>30 €</b> 3 <sup>ème</sup> prix : <b>20 €</b>	<b>100,00 €</b>
			<b>1000,00 €</b>

**CONSIDERANT** que les frais liés à cet événement sont estimés à 1 000 €.

**SUR PROPOSITION DE Mme LABARCHÈDE Martine, Conseillère municipale déléguée, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,**

**APPROUVE** l'organisation d'un concours d'écriture à l'occasion des rencontres à lire 2022,

**APPROUVE** le nouveau règlement du concours d'écriture tel que joint en annexe,

**APPROUVE** les nouvelles modalités de la remise des prix telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,  
Fanny MESPLET.**

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**

A blue ink signature of Julien DUBOIS, written over a circular official stamp of the Grand Dax.

Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibus - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

## CONCOURS D'ÉCRITURE 2023

Règlement du concours d'écriture organisé par la Ville de Dax dans le cadre des Rencontres Lire, qui se tiendra du 31 mars au 2 avril 2023.

### ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre des Rencontres à lire, événement littéraire organisé par la Ville de Dax, représentée par son Maire, il est proposé d'organiser un concours d'écriture ouvert à tous à partir de 6 ans. L'inscription au concours est gratuite.

Ce concours d'écriture s'inscrit dans une double démarche :

- donner l'occasion à tous les participants de donner libre court à leur imaginaire, de s'essayer à l'exercice littéraire, d'affirmer son style d'écriture, de devenir créateur.
- participer à la culture personnelle et collective des élèves par un projet éducatif et culturel liant le « Lire et l'Écrire ». L'écriture est indissociable de la lecture, et on ne lit jamais mieux que lorsqu'on a soi-même vécu l'expérience sensible, toujours très personnelle de l'écriture.

### ARTICLE 2 : PÉRIODE DU CONCOURS

Le concours est ouvert du **2 novembre 2022** au **5 février 2023** à minuit, date de remise des productions.

Les productions devront être déposées à la bibliothèque municipale aux heures d'ouverture ou par mail : [bibliotheque@dax.fr](mailto:bibliotheque@dax.fr) avant le **5 février 2023** à minuit.

Entre le mois de février et de mars, un jury composé d'élus municipaux, de bibliothécaires, de libraires, de documentalistes et d'habitants, se réunira pour désigner les lauréats.

Les productions des candidats seront examinées selon les critères suivants : respect du thème, présentation, syntaxe, orthographe, qualité d'écriture, originalité.

Les résultats seront annoncés lors des Rencontres à Lire du 31 mars au 2 avril 2023.

### ARTICLE 3 : THÈME

Le thème choisi pour le concours 2023 est «**Cowboy ou indien ?**» : en 2 pages, emmène-nous découvrir *ton* Far West.

### ARTICLE 4 : FORME DU TEXTE ET OBLIGATIONS A RESPECTER

L'ensemble des productions seront manuscrites (écriture soignée) ou réalisées par ordinateur (police 10).

Le texte sera rédigé sur une seule feuille A4 recto verso maximum.

Tout texte présentant un caractère politique, confessionnel ou injurieux, contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs sera éliminé.

Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur l'œuvre. Celle-ci doit être anonyme. En cas de non respect, la nullité de l'œuvre sera déclarée.

Accusé de réception en préfecture  
040-214000887-20220930-20220929-17-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception en préfecture : 03/10/2022

Les productions seront impérativement accompagnées des renseignements suivants : noms, âges des candidats, catégorie dans laquelle ils concourent, adresse, numéro de téléphone et autorisation signée du représentant légal pour les participants mineurs (bulletin inscription ci-joint à compléter).

Un seul texte sera accepté par participant ou groupe de participants. Cependant, les candidats ayant participé au nom de leur classe dans le cadre scolaire sont aussi autorisés à déposer un texte différent en leur nom propre.

Dans le cas d'une participation scolaire, l'enseignant remettra 1 seul texte écrit collectivement par les élèves. Le texte sera enregistré au nom de la classe et l'enseignant indiquera son nom et ses coordonnées, ainsi que le niveau de la classe.

## ARTICLE 5 : CATÉGORIES

Les candidats doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

6-10 ans	Participation scolaire
	Participation de groupe (2 à 3 personnes)
	Participation individuelle
11-15 ans	Participation scolaire
	Participation de groupe (2 à 3 personnes)
	Participation individuelle
16-20 ans	Participation scolaire
	Participation individuelle
Adultes	Participation individuelle

## ARTICLE 6 : AUTORISATIONS

L'ensemble des candidats devra indiquer accepter la publication de leur production sur le site internet de la ville de Dax et son affichage ou sa lecture pendant les Rencontres Lire.

Aucun texte ne sera retourné. Les candidats certifient qu'ils sont les titulaires des droits d'auteurs des textes envoyés. Ils renoncent à réclamer des avantages financiers et/ou matériels liés à leurs utilisations par la ville de Dax. En aucun cas il ne sera versé de droits d'auteur aux candidats.

Les participants autorisent l'organisateur à diffuser leur nom et commune de résidence lors de la remise des prix. Conformément à la législation en vigueur, leur accord sera sollicité préalablement à cette diffusion. Les participants autorisent également l'utilisation et la publication des textes sur le site de la Ville de Dax et de la bibliothèque, ainsi que leur publication sur tout support municipal de communication. Aucune utilisation commerciale des œuvres ne sera faite.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. S'il souhaite exercer ce droit, il doit contacter la bibliothèque par mail : [bibliotheque@dax.fr](mailto:bibliotheque@dax.fr)

Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu du participant ni utilisée à des fins non prévues.

Accusé de réception en préfecture  
040-21400887-20220930-20220929-17-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat. Le présent règlement est disponible sur le site internet de la Ville de Dax et de la bibliothèque.

La responsabilité de la Ville de Dax ne saurait être mise en cause si, en raison d'un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté le concours devait être écourté, prorogé, modifié ou annulé.

## **ARTICLE 7 : PRIX**

Pour récompenser **la meilleure production scolaire dans chaque catégorie d'âge**, 1 prix sera décerné par le jury (chèque cadeau chez un libraire d'une valeur de **100 €**). Soit 1 prix pour la catégorie 6-10 ans ; 1 prix pour la catégorie 11-15 ans et 1 prix pour la catégorie 16 ans et plus.

Pour récompenser les **3 meilleures productions de groupes** (2 à 3 personnes maximum) **dans les catégories d'âge 6-10 ans et 11-15 ans**, 3 prix seront décernés par le jury (1er prix : 1 chèque cadeau chez un libraire d'une valeur de **60 €** / 2ème prix : 1 chèque cadeau chez un libraire d'une valeur de **50 €** / 3ème prix : 1 chèque cadeau chez un libraire d'une valeur de **40 €**). Soit 3 prix pour la catégorie 6-10 ans et 3 prix pour la catégorie 11-15 ans.

Pour récompenser les **3 meilleures productions individuelles dans chaque catégorie d'âge**, 3 prix seront décernés par le jury (1er prix : chèque cadeau chez un libraire d'une valeur de **50 €** / 2ème prix : chèque cadeau chez un libraire d'une valeur de **30 €** / 3ème prix : chèque cadeau chez un libraire d'une valeur de **20 €**). Soit 3 prix pour la catégorie 6-10 ans ; 3 prix pour la catégorie 11-15 ans et 3 prix pour la catégorie 16-20 ans et 3 prix pour la catégorie Adulte.

Les prix ne pourront être échangés ou remboursés, aucune contrepartie en espèces ne sera délivrée.

Les résultats et la remise des prix auront lieu pendant les Rencontres Lire 2023. Les lauréats seront avertis par mail ou téléphone.

## **ARTICLE 8 : APPROBATION DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 29 septembre 2022.

Ce présent document est consultable sur le site [www.dax.fr](http://www.dax.fr) ou peut être par mail sur simple demande la bibliothèque : [bibliotheque@dax.fr](mailto:bibliotheque@dax.fr)

Mairie de Dax : Rue Saint-Pierre, 40100 Dax  
Bibliothèque de Dax : rue Cazade, 40100 Dax

## **PARTIE À DÉCOUPER :**

### BULLETIN D'INSCRIPTION :

Titre de la nouvelle :

Nom et prénom du candidat :

Âge :

Nom et prénom du responsable légal si l'enfant est mineur :

J'autorise mon fils, ma fille ..... à participer au concours d'écriture 2023

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mail :

Pour les classes uniquement :

Établissement scolaire :

Nom et prénom de l'enseignant :

Niveaux :

Téléphone :

Mail :

J'ai lu et j'accepte le règlement du concours d'écriture 2023

J'ai bien compris que mon texte sera en lice pour le Concours d'écriture 2023

Signature du candidat et du responsable légal pour les mineurs :

### POUR PARTICIPER, C'EST FACILE :

- Lorsque j'ai rédigé mon texte, je remplis le bulletin d'inscription au dos
- Je le dépose avec mon œuvre à la bibliothèque municipale de Dax jusqu'au **5 février 2023** à minuit
- Je me rends à la remise des prix pendant les Rencontres à Lire